EXTRAIT du REGISTRE des

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.11.03 Convocation du 20.11.2003 Compte rendu affiché le 28 Novembre 2003

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Secretaine clae : Damene Bross, heb

M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Présents: Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M CHRETIN, Mme PERRIN, MM. FORGET,

MACHURAT, MILEMILLET, MM. BOUREZG, BELLOT.

M. MEYER par M. POINT - Mme WYMANN par Mme BROSSARD M.

Absents représentés : GOSSET par M. CHATUT - Mme DESVIGNES par Mme GUERIN

Absents excusés: M. FERNANDES, Mme LABASOR.



Monsieur l'Adjoint délégué explique que par délibération du 5 juin 2003 ont été attribués les marchés relatifs à la restructuration du Cinéma Rex.

Il explique que la commission d'appel d'offres réunie le 13 novembre 2003 a examiné les propositions d'avenants, avenants intervenus en cours de réalisation du chantier pour des travaux complémentaires non prévisibles au lancement de la procédure.

Il rappelle en effet que les travaux qui ont dû être réalisés sur la très courte période estivale se sont déroulés dans un bâtiment ancien dont la composition exacte des structures et infrastructures n'était pas parfaitement connue par la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu le rapport de la commission d'appel d'offres en date du 13.11.2003,
- Considérant que la commission d'appel d'offres doit être émettre un avis sur les avenants dont le montant dépasse de 5 % le marché initial,
- Vu son avis favorable.

Réf.: BJ/CC

Objet:

AVENANTS

CINEMA REX

29

23

Nombre de conseillers

en exercice :

présents

votants

■ Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants suivants :

Lot	Entreprise	Montant initial	Montant avenant	Montant total
		Marché TTC	TTC	Marché TTC
1	BOUVIER SARL	117 493,20	-32 948,96	84 544,24
3	SARL FONTAINE	7 626,16	433,90	8 060,06
4	HEKIMIAN	37 410,33	792,59	38 202,91
5	EGER	113 596,79	12 815,92	126 412,71
6	ENTREPRISE SAPE	74 023,40	-5 799,92	68 223,52
7	CHOSSET ET LUCHESSA	93 711,38	-20 719,50	72 991,88
8	BOCCARDO BERNARD	31 985,82	1 520,12	33 505,94
9	SOL MODERNE	10 695,77	425,97	11 121,74

- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches relatives à cette affaire,
- Précise que les dépenses sont inscrites à l'article 2313-314 opération 0074 du budget communal.

Le MAIRE Signé P. LAFFLY

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 novembre 2003 Pour copie conforme, Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 7 janvier 2004 - de la publication le 8 janvier 2004 Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 7 janvier 2004